

Nombre de membres**Séance du 06 avril 2018****en exercice:** 11

L'an deux mille dix-huit et le six avril l'assemblée régulièrement convoquée le 06 avril 2018, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 7**Sont présents:** Jean-Luc BROUSSAL, André CASTANIER, Olivier MOLENAT, Odile DEVEZ, Nicole REY, Philippe VIGNAL, Monique SANCHEZ**Votants:** 7**Représentés:****Excuses:** Joël TERRIER, Audrey SIBOT, Jérôme HERCOUET, Claude TEIL**Absents:****Secrétaire de séance:** André CASTANIER**Objet: Fonds Cantal Solidaire 2018 - 2018_10**

Monsieur le maire rappelle la délibération du 05 février 2016 adoptant le projet de voirie pour l'année 2018, et expose qu'il y a lieu de confirmer celui ci :

Après délibération le conseil municipal :

- décide d'adopter le projet de voirie pour un montant global de 38 460 € HT 46152 € TTC
- sollicite une subvention auprès du Conseil départemental dans le cadre du Fonds Cantal Solidaire 2016-2018 pour une dépense éligible de 25 640 €
- Dit que cette opération sera financée comme suit :
 - Subvention Fonds Cantal Solidaire : 3846 €
 - Autofinancement : 42 306 €

Objet: Vote du compte administratif commune - 2018_11

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTANIER André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		117 913.95	96 268.12		96 268.12	117 913.95
Opérations de l'exercice	197 507.04	292 923.34	52 199.47	169 088.72	249 706.51	462 012.06
TOTAUX	197 507.04	410 837.29	148 467.59	169 088.72	345 974.63	579 926.01
Résultat de clôture		213 330.25		20 621.13		233 951.38
				Restes à réaliser	112 709.46	
				Besoin/excédent de financement Total		121 241.92
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		131 511.95

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

92 088.33	au compte 1068 (recette d'investissement)
121 241.92	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote du compte administratif assainissement - 2018 12

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de CASTANIER André délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2017 dressé par Le Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré, après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le comptable, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative,

1. Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		117 913.95	96 268.12		96 268.12	117 913.95
Opérations de l'exercice	197 507.04	292 923.34	52 199.47	169 088.72	249 706.51	462 012.06
TOTAUX	197 507.04	410 837.29	148 467.59	169 088.72	345 974.63	579 926.01
Résultat de clôture		213 330.25		20 621.13		233 951.38
				Restes à réaliser	112 709.46	
				Besoin/excédent de financement Total		121 241.92
				Pour mémoire : virement à la section d'investissement		131 511.95

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes, et en conséquence, déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation ni réserve.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4. Arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus,

5. Décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement

92 088.33	au compte 1068 (recette d'investissement)
121 241.92	au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)

Objet: Vote budgets primitifs 2018 - 2018 13

Le conseil municipal procède au vote des budgets primitifs 2017 qui se résument comme suit :

COMMUNE :

Section de fonctionnement : Dépenses : 401 471.92 €

Recettes : 401471.92 €

Section d'investissement : Dépenses : 386 829.28 €

Recettes : 386 829.28€

ASSAINISSEMENT :

Section de fonctionnement : Dépenses :14 121.86 €

Recettes : 14 121.86€

Section d'investissement : Dépenses : 29 906.56 €

Recettes : 29906.56€

Après délibération et à l'unanimité le conseil municipal vote les budgets primitifs tels que décrits ci dessus.

Objet: Vote taxes locales - 2018 14

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire pour 2018 les taux des taxes locales à l'identique de celles de 2017 à savoir :

Taxe d'Habitation : 9.69 %

Taxe Foncier Bâti : 20.13%

Taxe Foncier Non Bâti : 110.38 %

pour un produit attendu de 98 633 €

Objet : Enfouissement réseau téléphonique Gratacap et le Tayrac

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat départemental d'Energies du Cantal. Le montant total des opérations s'élève à :
Le Tayrac : 11 932.80 € Gratacap : 7039.16 €

En application de la délibération du comité syndical en date du 24 mars 2016 , avec effet au 1er novembre 2015, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 60 % du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux soit : 7159.68 € pour Le Tayrac et 4223.50 € pour Gratacap

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat .

Le conseil municipal ,après en avoir délibéré, décide :

- 1) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières de ces 2 projets
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à verser les fonds de concours
- 3) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux .

Objet : Aménagement BT poste de Gratacap et du Tayrac

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que les travaux visés en objet peuvent être réalisés par le Syndicat départemental d'Energies du Cantal. Le montant total des opérations s'élève à :
Le Tayrac : 4663.53 € Gratacap : 7414.56 €

En application de la délibération du comité syndical en date du 07 décembre 2009, ces travaux ne seront entrepris qu'après acceptation par la commune d'un versement d'un fonds de concours égal à 50 % du montant HT de l'opération soit :

- 1 versement au décompte des travaux soit : 2331.77 € pour Le Tayrac et 3707.28 € pour Gratacap

Ce fonds de concours entrera dans le calcul de l'assiette de la contribution, en application des règles du Syndicat .

Le conseil municipal ,après en avoir délibéré, décide :

- 1) de donner son accord sur les dispositions techniques et financières de ces 2 projets
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire à verser les fonds de concours
- 3) de procéder aux inscriptions budgétaires nécessaires à la réalisation de ces travaux .

Divers :

Organisation du temps scolaire 2018 : Le maire informe le conseil que le Conseil départemental de l'Education Nationale a entériné pour une année , le retour de la semaine à 4 jours d'école pour la rentrée 2018-2019.

Bornage aux Roques : Suite à une proposition de Monsieur Brandalac, domicilié aux Roques souhaitant régulariser l'assise du chemin desservant son habitation dont il est propriétaire, le conseil municipal émet un avis favorable , dit que les frais engagés, comme pour toutes demandes similaires déjà accordées, seront pris en charge en totalité par le demandeur.

Un visite sur place s'effectuera prochainement de manière à approfondir la réflexion sur le devenir du délaissé ainsi que de l'ancienne assise.

Contrat de vente Le Théron :

Mr Castanier expose que le contrat de vente concernant les biens du Théron arrive à échéance. Une autre procédure de vente dite "immo interactif" (mise en vente sur 45 jours par internet) a été proposé par l'étude MOREL et BIRON à Figeac. Le conseil municipal décide de réfléchir à cette possibilité en rabaisant le prix de vente initialement fixé.

Création d'un relais petite enfance à Maurs:

MMe Odile Devez informe le conseil de son entrevue avec MMe Audrey Isserte concernant l'ouverture d'un relais petite enfance à Maurs . Celui ci a pour but de créer un lien :

* pour les enfants : organisation d'animations collectives ,activités d'éveil et des jeux à partager avec les parents (planning mensuel) ,

* pour les assistantes maternelles agréées mais aussi pour les parents : informations sur agrément , statut, profession, contrat; rencontre avec d'autres assistantes maternelles, soutien et conseil dans démarches administratives et juridiques , échange d'informations lors de soirée de discussions et de débats sur des thèmes liés à la petite enfance